

SYNDICAT NATIONAL DES PEDIATRES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

S. N.P.E.H.

Le 19 Décembre 2005

Mr Xavier Bertrand
Ministre de la Santé

Mr Francis Brunel
Ministère de la Santé

Monsieur,

Les médecins non titulaires dont les diplômes ont été obtenus en dehors de l'Union Européenne ont déposé un préavis de grève pour les 23, 24, 25 Décembre.

Cette grève va engendrer en cette période de l'année des problèmes d'organisation dans nos services.

Leurs revendications sont-elles légitimes ?

Les dispositions actuelles (nouvelle procédure d'autorisation) y répondent elles ?

Les conséquences possibles auront-elles des répercussions sur l'organisation de l'activité hospitalière ?

Je rappelle que les syndicats jugent normal que l'intégration définitive dans les institutions hospitalières ou libérales nécessitent un contrôle ou un concours.

Ce qui semble moins légitime c'est que cette procédure met sur un pied d'égalité des médecins en poste depuis parfois des années et des médecins récemment arrivés en France. Les premiers souffrent du manque de reconnaissance des services rendus (il s'agit souvent d'activité à caractère pénible : gardes), et des diplômes obtenus en France (D.I.S.) pour un certain nombre d'entre eux. Il nous semble injuste que ces services rendus ne soient pas pris en compte dans la nouvelle procédure d'intégration.

En outre ces médecins nous ont permis de résoudre pour une part les difficultés de recrutement liées au problème démographique dans certaines spécialités : nous avons eu besoin d'eux.

Enfin cette nouvelle procédure, très sélective, voire aléatoire, ouvrant droit à 2 concours, ne permettra l'intégration que d'un petit nombre. Par qui pourrions-nous les remplacer ?

Est-ce impossible, par une simple modification de la procédure d'intégration, de favoriser l'intégration de ceux qui : 1) sont arrivés en France depuis plus de 2 ans (ou 3 ans ?), 2) qui occupent des postes depuis plus de deux ans (ou 3 ans ?), 3) qui sont titulaires du DIS ?

Ce qui tout en limitant le nombre nous permettrait de maintenir nos organisations hospitalières à travers la crise démographique annoncée.

Faute de cette ouverture ,si la plupart d'entre eux sont contraints de retourner dans leur pays d'origine, ce sont nos services qui devront probablement, faute de recrutement possible, réduire leur activité.

Sur un plan éthique, outre le problème du devoir de reconnaissance pour services rendus, est-ce normal de les avoir acceptés parmi nous pour les remercier de la sorte ?

Je souhaite très vivement que Monsieur Bertrand accepte d'assouplir cette procédure tout en fixant des limites légitimes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe TALON
Président